## RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

2021



#### 2 BUDGETS

Le budget de la Ville d'Aire-surla-Lys

> Le budget de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) de Saint-Quentin



# Budget principal



# **BILAN 2020**



### Résultats 2020

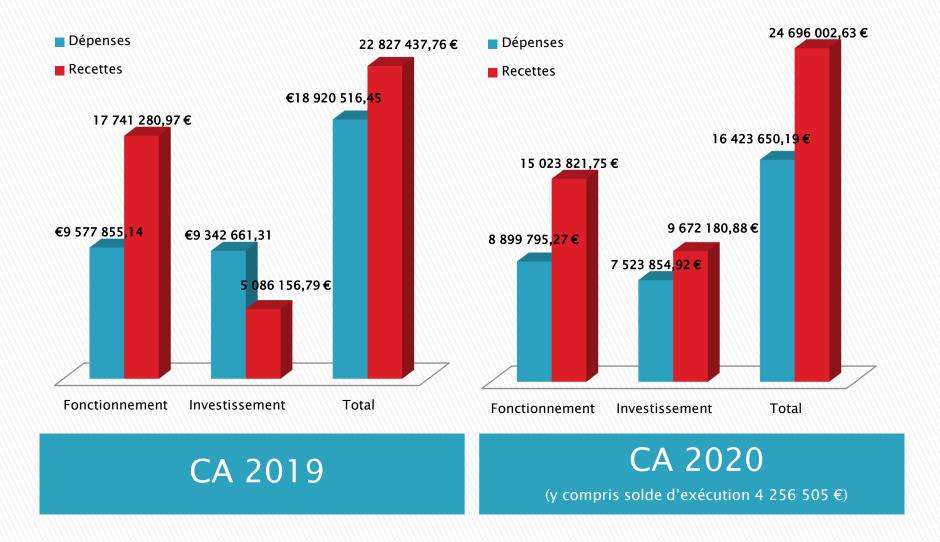
Excédent de fonctionnement 6 124 026,48 €

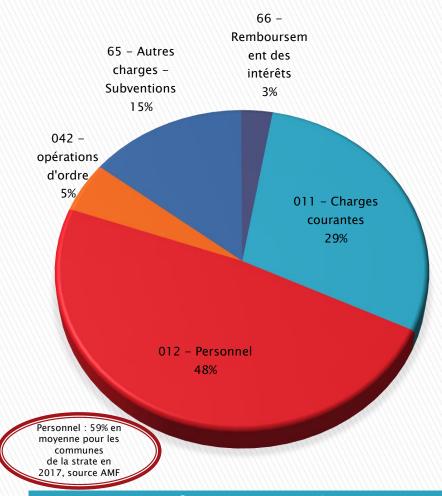
Excédent d'investissement 2 148 325,96 €

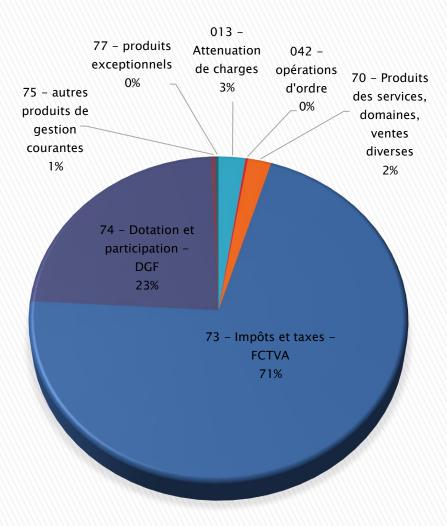
Résultat brut 8 272 352,44 € hors restes à réaliser (RAR) Excédent de fonctionnement reporté

6 124 026,48 € (y compris RAR dépenses : 595 193,60 € et RAR recettes : 84 450,01 €)





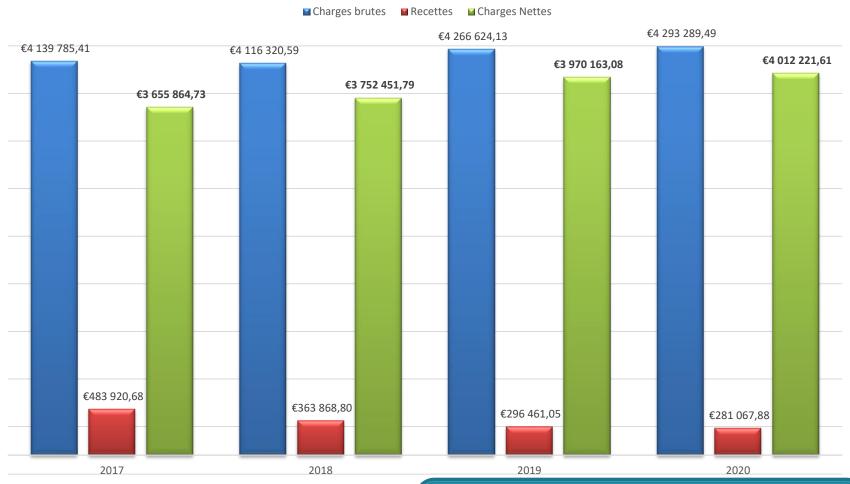




Dépenses de fonctionnement 2020

Recettes de fonctionnement 2020

### Evolution des charges de personnel



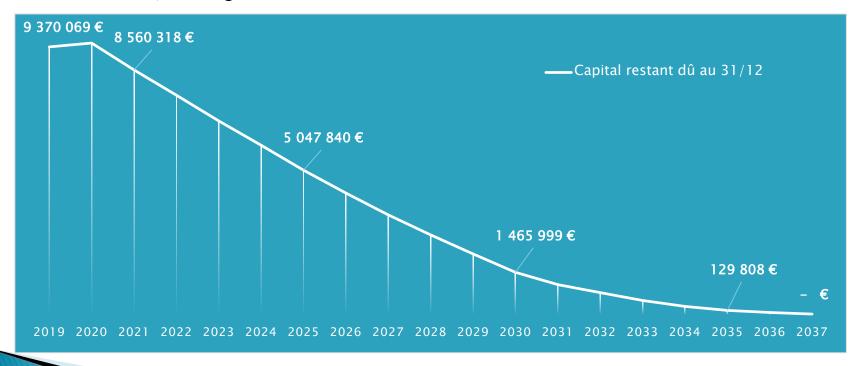


Recours accru aux CDD car évolution du nombre d'arrêts maladie. Beaucoup d'arrêts de courte durée non pris en charge par l'assureur (carence 10 jours).



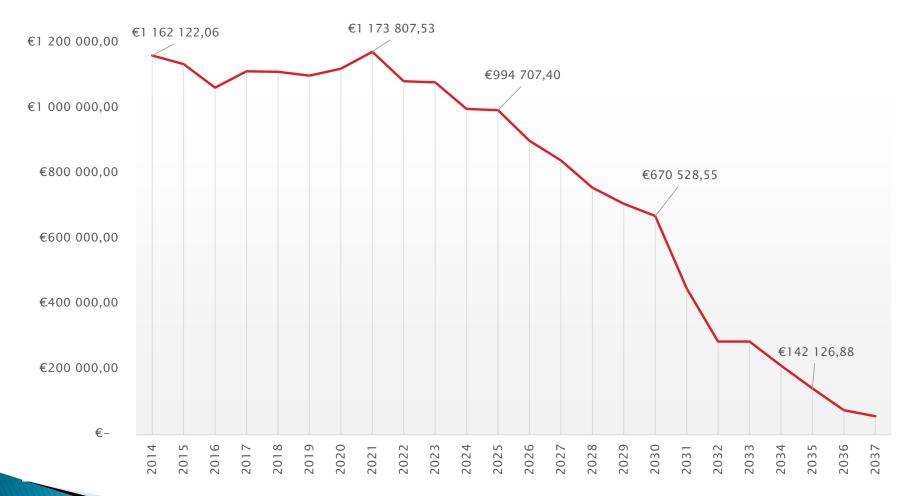
#### Profil d'extinction de la Dette

- La charge de remboursement de la dette pour 2021 est estimée à 1 173 807,53€ : 943 094,71 € en capital et 230 712,82 € en intérêts, comprenant 14 lignes de prêts, hors nouvel emprunt en 2021.
- La commune d'Aire-sur-la-Lys ne compte aucun emprunt structuré dans son endettement, mais uniquement des emprunts en taux fixes ou en taux révisable sur les indices de la zone euro.
- En conséquence tous les emprunts de la Ville sont classés en catégorie 1A (charte Gissler).
- La Municipalité veille à maîtriser l'encours de la dette, tout en maintenant un haut niveau d'investissement, sans augmenter les taux de fiscalité locale.





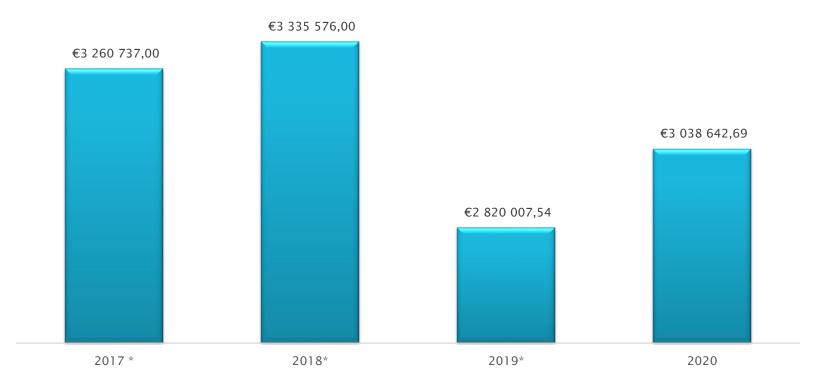
## Échéance annuelle de la dette

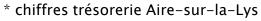




#### CAF brute en €

L'autofinancement brut de la commune permet de couvrir la charge du remboursement du capital.

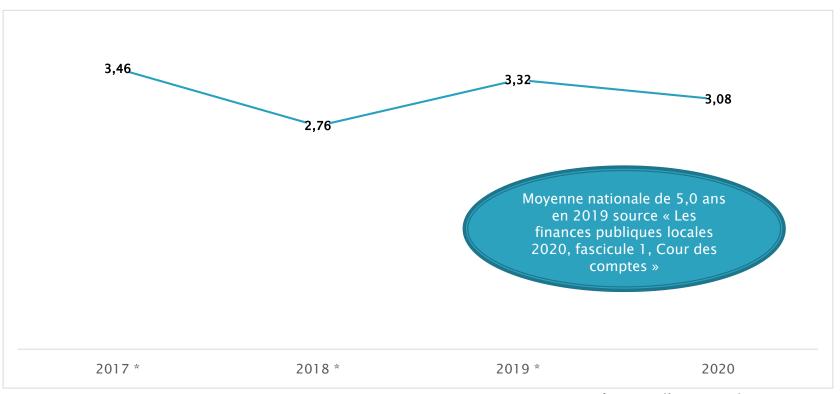






## Capacité de désendettement

 Le ratio endettement/CAF représente le nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette.







## Autres ratios généraux

	Calcul	Commentaires	2018 *	2019 *	2020
Taux épargne Brute	Epargne brute / Recettes réelles de fonctionnement	Part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir). Plus il est élevé, plus l'autofinancement des emprunts est élevé	29,97%	24,83%	27,12%
Epargne Nette (ou CAF nette)	Epargne brute – Remboursement de la dette en capital	Solde de l'épargne tfinal. Mesure la capacité d'autofinancement	2 518 074,00€	1 997 425,02 €	2 171 987,13€
Taux d'Epargne Nette	Epargne nette / Recettes réelles de fonctionnement		22,62%	17,59%	19,38%

\* Source : « Trésorerie d'Aire-sur-la-Lys »



### Ratios généraux

- Le coefficient d'autofinancement courant (CAC) permet de mesurer l'aptitude de la commune à autofinancer ses investissements, après avoir couvert ses charges et les remboursements de dettes.
- Ce ratio se calcule de la manière suivante :

<u>Charges réelles de fonctionnement + remboursement de la dette en capital</u>
Produits réels de fonctionnement

Un coefficient supérieur à 1 indique que la commune est incapable de faire face à ses remboursements de dettes avec son seul autofinancement.

2017 *	2018 *	2019 *	2020
0,77	0,77	0,82	0,81

\* chiffres trésorerie Aire-sur-la-Lys

Moyenne régionale 2019 0,92

Coefficient d'autofinancement courant

Le coefficient de rigidité des charges structurelles permet d'apprécier les marges de manœuvre budgétaires dont dispose la commune pour réduire l'ensemble de ses charges et dégager les fonds nécessaires au remboursement des emprunts ou à l'engagement de nouveaux investissements.

Ce ratio se calcule de la manière suivante :

<u>Charges personnel+contingents et participations obligatoires+charges d'intérêts</u>

Produits réels de fonctionnement

Un rapport élevé traduit la disproportion entre les charges incompressibles et l'ensemble des produits réels de fonctionnement et donc la difficulté de rééquilibrer ces deux ensembles.

2017 *	2018 *	2019 *	2020
0,37	0,38	0,39	0,40

\* chiffres trésorerie Aire-sur-la-Lys

Moyenne nationale 2019 0,44

> Rigidité des charges structurelles

### PREVISIONNEL 2021



# CONTEXTE ET FINANCES LOCALES

2021



# Indicateurs <u>globaux</u> de toutes les collectivités locales

Le PIB se replie au quatrième trimestre (-1,3 %), marqué par le deuxième confinement ; sur l'année 2020, il recule de 8,3 %



#### Collectivités locales 2020 (estimations et évol./2019)\*

 Recettes de fonct.
 224,1 Mds€, - 2,0 %

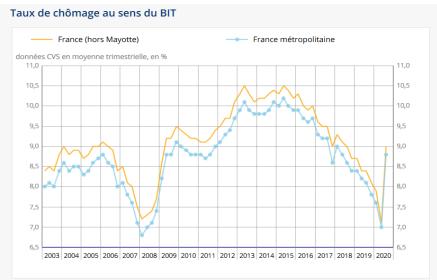
 Dépenses de fonct.
 191,9 Mds€, + 1,4 %

 Épargne brute
 32,2 Mds€, - 18,1 %

 Investissement\*\*
 56,9 Mds€, - 5,8 %

 Encours de dette
 176,1 Mds€, + 0,6 %

<sup>\*</sup> Le compte Collectivités locales regroupe les budgets principaux et annexes des différents niveaux de collectivités de façon consolidée (les flux entre collectivités sont retraités) ; les comptes par niveau traitent uniquement des budgets principaux \*\* hors dette



Estimation à +/- 0,3 point près du niveau du taux de chômage et de son évolution d'un trimestre à l'autre. Champ : population des ménages, personnes de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquête Emploi.



### Indicateurs pour les communes

### Finances des communes 2020 (estimations et évol./2019)\*

Recettes de fonct.	85,1 Mds€, - 0,6 %
Dépenses de fonct.	73,5 Mds€, + 1,1 %
Épargne brute	11,6 Mds€, - 10,3 %
Investissement**	21,6 Mds€, - 13,7 %
Dette	63,7 Mds€, - 1,6 %

<sup>\*</sup> Le compte par niveau traitent uniquement des budgets principaux

<sup>\*\*</sup> hors dette

Objectif national d'évolution	Évolution annuelle
des dépenses de	moyenne
fonctionnement	2018/2022
Collectivités locales	+ 1,2 %

#### Données Aire-sur-la-Lys:

	2007	2012	2017
Nombre de chômeurs	620	703	789
Taux de chômage en %	15,2	16,1	18,5
Taux de chômage des hommes en %	12,1	14,4	17,2
Taux de chômage des femmes en %		18,0	20,1
Part des femmes parmi les chômeurs en %	56,2	51,8	51,0

Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/2020

La Loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 a suspendu pour 2020 l'application du dispositif de pilotage des dépenses de fonctionnement des collectivités locales (article 12)

Rappel: Art. 29 LPFP Contractualisation

#### Périmètre des collectivités concernées

Si dépenses de fonctionnement (budget principal) > 60 M€ +les collectivités volontaires

#### Objectif contraignant

Respect d'une évolution des dépenses de fonctionnement à 1,2 % / an

Modulation à la hausse ou à la baisse pour 3 critères avec limite maximale de 0,15 point pour chacun d'eux :

1/ croissance démographique,

2/ difficultés économiques ou taux de pauvreté,

(mesurés par rapport au revenu moyen par habitant)

3/ efforts passés

(mesurés en référence à l'évolution des dép. de fonct. 2014-2016)

#### Mécanisme de correction

Reprise financière effectuée sur les douzièmes de fiscalité en 2019 si objectifs non atteints en 2018 (dans la limite de 2 % des recettes de fonct. du budget principal)

= à 75 % de l'écart constaté

= à 100 % si la collectivité a refusé de signer un contrat (elle s'est alors vu notifier un niveau maximal annuel de dép. de fonct.)

#### **Bonification**

Taux de subvention bonifié pour les opérations bénéficiant de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

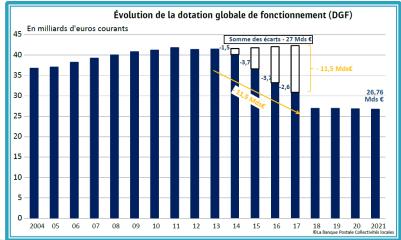
À noter, les seuls bénéficiaires seront donc les communes et GFP



# Principales Mesures de la loi de finances pour 2021

- Montant de la dotation globale de fonctionnement fixé à 26,758 Mds€ en 2021 (contre 26,847 Mds€ en 2020)
- Reconduction au titre de l'année 2021 de la clause de sauvegarde relative au bloc communal confronté à des pertes de recettes fiscales du fait de la crise sanitaire
- Suppression des taxes funéraires (inhumation uniquement pour la commune)
- Poursuite de la réforme concernant la taxe d'habitation
- Entrée en vigueur progressive de l'automatisation du FCTVA (2022 pour la commune)
- Décalage d'un an du calendrier de l'expérimentation du compte financier unique (CFU) qui a vocation à devenir, à partir de 2023, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens
- Poursuite de la montée en charge de la péréquation «verticale» (DSU/DSR) pour les communes

France Relance : garantie des recettes fiscales en 2020 et en 2021 au moins égales à celles perçues en moyenne entre 2017 et 2019 et soutien à l'investissement local



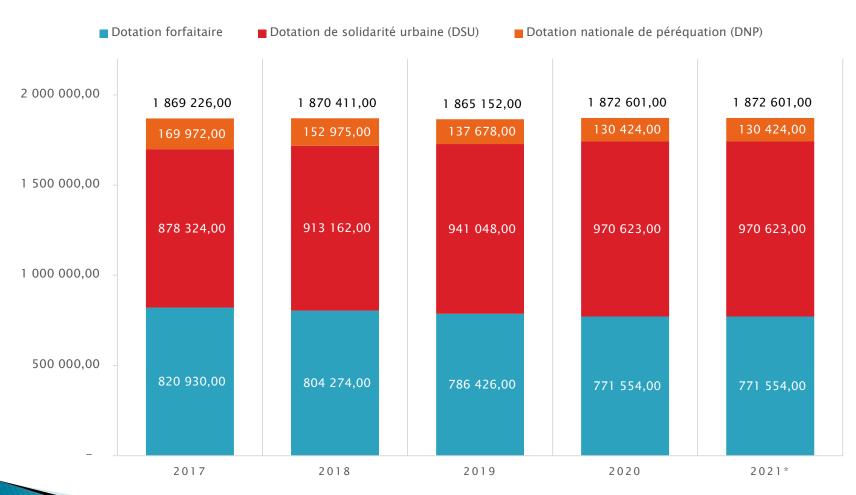


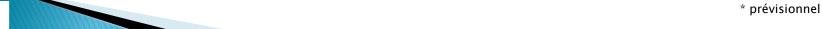
# Perspectives 2021

Recettes de fonctionnement



# Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)







#### **Fiscalité**

		Prévisionnel 2020	Définitif 2020	Différence base	Différence produit	Prévisionnel 2021
	Base	9 124 000	9 179 629	55 629		
Taxe d'habitation inclus logements vacants	Taux voté en %	24,1	24,1			Compensation
inclus logements vacants	Produit	2 198 884	2 212 290		13 406	
Taxe sur le foncier bâti	Base	10 567 000	10 586 329	19 329		10 607 502
	Taux voté en %	29,06	29,06			51,32
	Produit	3 070 770	3 079 523		7 981	5 446 906
Taxe sur le foncier non bâti	Base	280 200	279 273	-927		279 832
	Taux voté en %	60,07	60,07			60,07
	Produit	168 316	170 895		-557	168 095

Taux communal
= 29,06 % +
Taux
départemental
22,26 %

2020 : inclus lissage TFPB de 2 364 €

2021: inclus la revalorisation forfaitaire de 1,002 points

#### Taxe d'habitation : Une réforme en plusieurs étapes pour les collectivités :

#### 2020

En 2020 : gel du taux de taxe d'habitation (TH) à son niveau de 2019. Les communes conservent leur pouvoir de taux sur le foncier bâti et non bâti. Conformément aux dispositions de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les collectivités ayant augmenté leur taux de taxe d'habitation (TH) entre 2017 et 2019 se verront refacturer la partie du dégrèvement total de TH 2020 correspondant à cette augmentation de taux, par un prélèvement sur leurs avances de fiscalité 2020. L'éventuelle augmentation physique des bases d'imposition (entrée en imposition de nouveaux logements) est bien pris en compte.

#### 2021

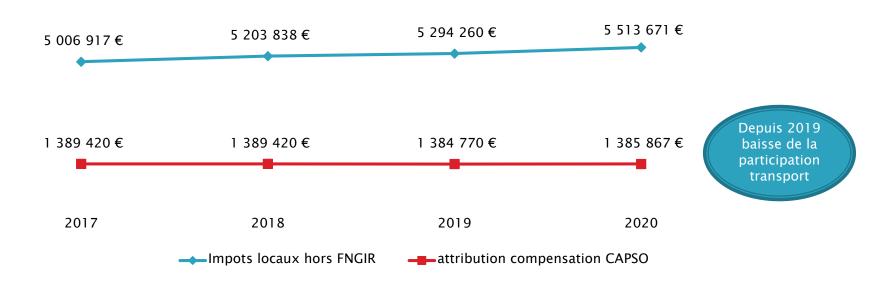
À compter de 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes et les EPCI à fiscalité propre. Un nouveau schéma de financement des collectivités locales entrera en vigueur. Chaque catégorie de collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre seront intégralement compensés de la suppression de cette recette fiscale, dans les conditions prévues à l'article 16 de la loi de finances pour 2020.

#### Un mécanisme de compensation par le biais d'un coefficient correcteur

Pour compenser la suppression de la TH, les communes se verront transférer en 2021 le montant de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçu en 2020 par le département sur leur territoire. Chaque commune se verra donc transférer le taux départemental de TFB (22,26%) qui viendra s'additionner au taux communal.



# Total des taxes perçu (impôts locaux - hors FNGIR)

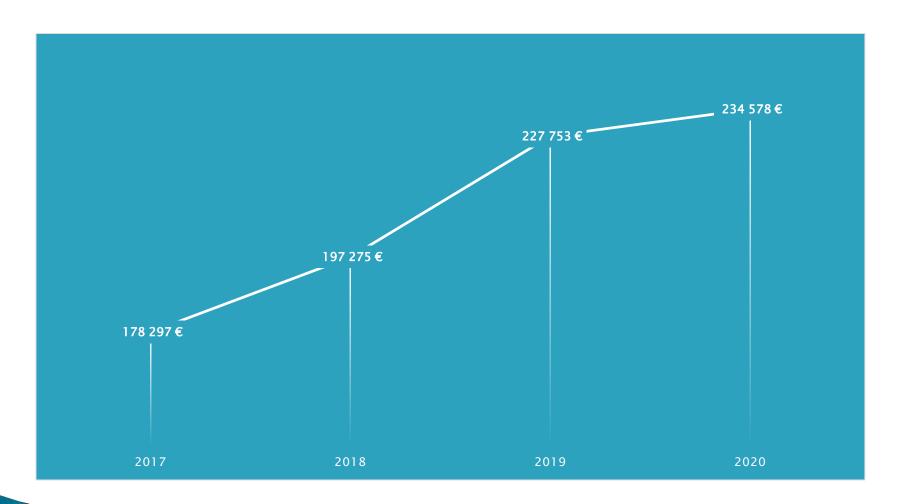


Ces chiffres tiennent compte du bénéfice de l'abattement de 30% sur la part communale de la taxe sur le foncier bâti en quartier prioritaire Politique de la ville appliquée aux bailleurs sociaux suivants : Pas-de-Calais Habitat/ Flandre Opale Habitat (ex-Logis 62) pour les années 2019 à 2022 inclus.

Pour les années 2021 à 2023, suite au pacte financier et fiscal de la CAPSO, sera mise en place une nouvelle dotation de solidarité communautaire (DSC) pour un montant respectif de 59 863€, 89 795 € et 119 726€.



### Droits de mutation



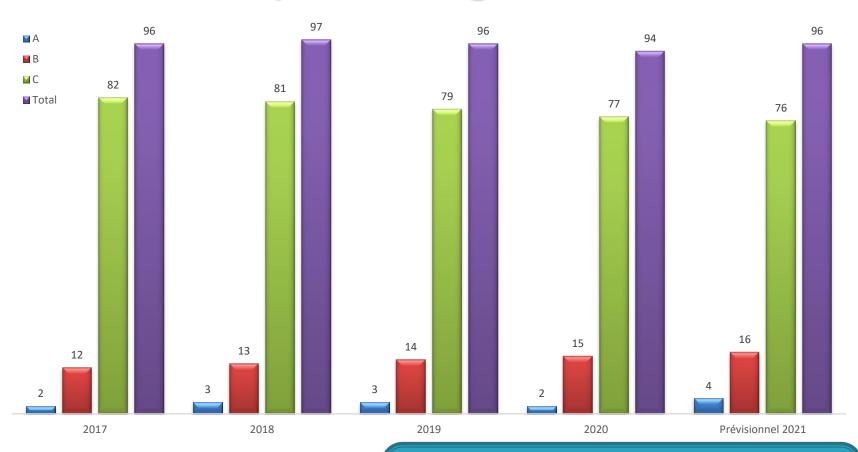


# Perspectives 2021

Dépenses de fonctionnement



## Evolution du personnel titulaire par catégorie



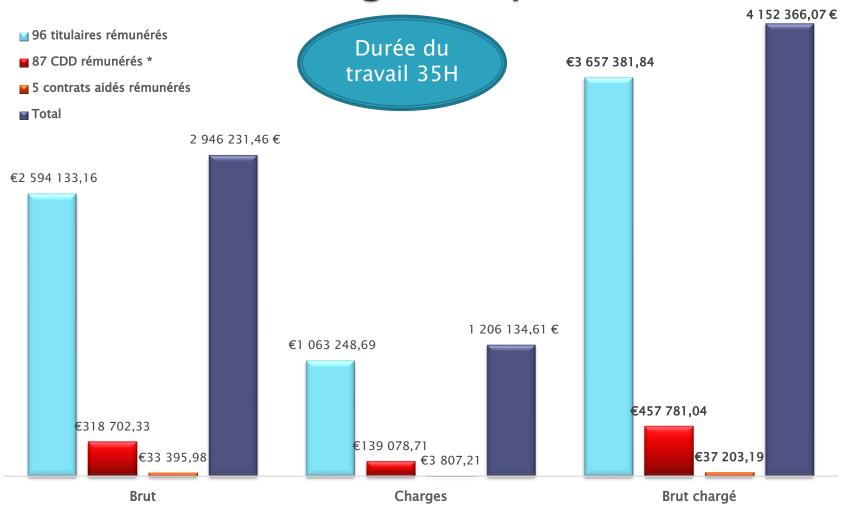
En 2020, la Commune a nommé 6 agents via l'avancement de grade, 2 agents via la promotion interne et a remplacé les départs. La baisse en 2020 s'explique par les agents placés en disponibilité

d'office pour maladie.

2021 ne tient pas compte de recrutements éventuels pour la médiathèque.



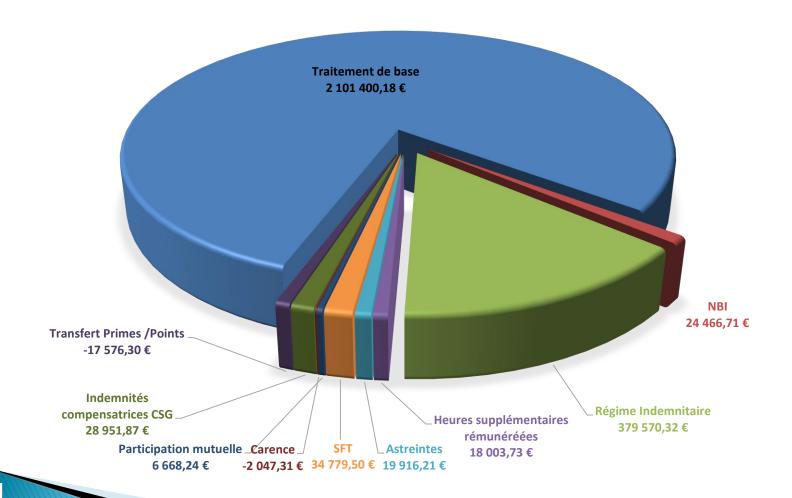
### Prévisionnel charges de personnel 2021





\* CDD : Chiffres basés sur le réel 2019 (en 2020 recensement et opérations pré-électorales)

# Détail prévisionnel charges du personnel titulaires 2021



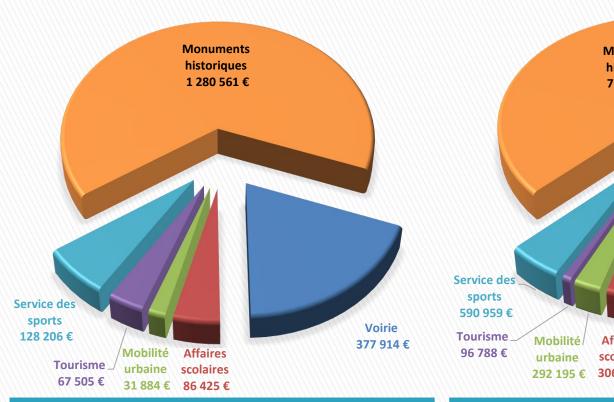


# Perspectives 2021

Dépenses d'investissement



#### Les principales dépenses d'Investissement



Monuments
historiques
7 681 201 €

Environnement
328 408 €

Divers
bâtiments
1 019 601 €

Tourisme
96 788 € urbaine
292 195 € 306 930 €

Logical Service des
Serv

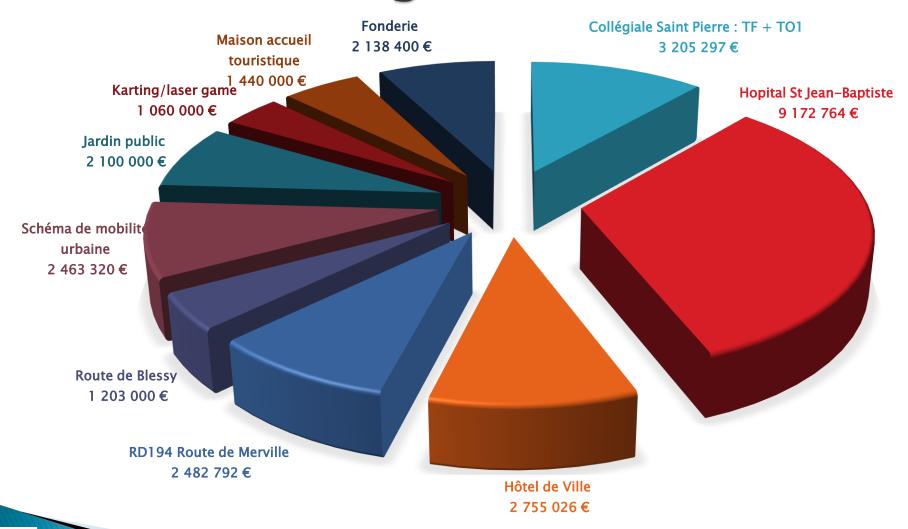
2020

Total réalisé : 2 376 919 €

2021

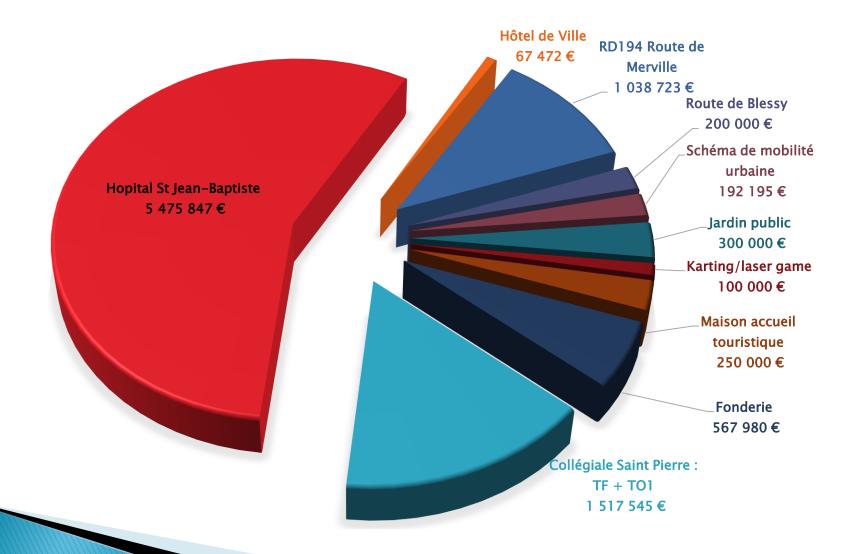
Total BP: 13 269 388€

## Montant global des AP





### Crédits de Paiement (CP) 2021



# Perspectives 2021

Recettes d'investissement



#### Recette sur AP

 Pour couvrir les dépenses inscrites en AP/CP, des recettes de nos partenaires institutionnels sont attendus. Les plans de financement suivants ont été établis

	Etat	Région	Département	Autres financeurs	FCTVA	Autofinancement / emprunt
Collégiale Saint Pierre : TF + TO1	1 088 026,00 €	570 391,00 €	635 507,00 €		525 796,94 €	385 576,19 €
Hôpital St Jean-Baptiste	1 504 036,22 €	530 784,51 €	2 740 820,00 €	1 931 535,00 €	1 504 700,14 €	960 887,73 €
Hôtel de Ville	178 184,00 €				451 934,52 €	2 124 907,83 €
RD194 Route de Merville			515 000,00€		407 277,23 €	1 560 514,97 €
Route de Blessy			481 200,00 €		197 340,12 €	524 459,88 €
Schéma de mobilité urbaine		68 849,00 €	30 000,00 €	14 278,00 €	404 082,97 €	1 946 109,75 €
Jardin public		629 800,00 €	480 000,00 €	90 200,00 €	344 484,00 €	555 516,00 €
Karting/laser game					173 882,40 €	886 117,60 €
Maison accueil touristique			576 000,00 €		236 217,60 €	627 782,40 €
Fonderie			855 360,00 €	150 000,00 €	350 783,14 €	782 256,86 €
TOTAL	2 770 246,22 €	1 799 824,51 €	6 313 887,00 €	2 186 013,00 €	4 596 499,06 €	10 354 129,21 €
	9,89%	6,42%	22,53%	7,80%	16,40%	36,95%



# Budget de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) de Saint-Quentin



- Le budget 2020 de la ZAC de Saint Quentin est clôturé par un résultat d'ensemble de - 1 355 600,94€.
- Le budget 2021 de la ZAC de Saint Quentin est prévu à hauteur de :
  - 3 826 970,42 € en section de fonctionnement,
  - 3 595 765,63 € en section d'investissement.

